



Réunion de la Commission Locale de l'Eau 6 juin 2018

Compte-rendu

L'an deux mille dix-huit, le six juin, à neuf heures trente, la Commission locale de l'eau du SAGE de l'Elorn s'est réunie en salle Sklerijenn, sur la commune de Plouneventer.

Membres présents :

- M. Francis Grosjean, président du Syndicat de Bassin de l'Elorn
- Mme Françoise Péron, Conseillère Départementale
- Mme. Viviane Bervas, conseillère municipale de Landerneau
- Mme. Sylvaine Vulpiani, conseillère régionale
- Mme Claude Bellec, conseillère municipale de Brest
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer
- M. Henri Billon, maire de Loc-Eguiner/Ploudiry
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau ;
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante
- Mme. Anne Corbé ; préfecture maritime
- Mme. Anne-Marie L'Aour ; DDTM 29
- M. Patrick Luneau, AELB

Assistaient à la réunion :

- Mme. Béatrice Valette, CRB
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn
- Mme. Gwenola Le Men, technicienne de rivière au SBE
- M. Guy Boucheur, ESID de Brest
- M. Joël Le Gall, CDPMEM29
- M. François Moalic, AAPPMA de l'Elorn
- M. Nicolas Grosz, AAPPMA de l'Elorn
- M. Benoit Huot, Amis de moulins du Finistère
- M. Philippe Dolivet, guide de pêche

N'assistaient pas à la réunion :

- M. Jean-Marc Puchois, Conseiller Départemental
- Mme Florence Cann, Conseillère Départementale ; excusée ; pouvoir à F Péron
- Mme. Laurence Fortin, vice-présidente du Conseil Régional
- M. Jacques Guillou, maire de Dirinon ; excusé ; pouvoir à H Billon
- M. Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas
- M. Ronan Pichon, conseiller municipal de Brest
- Mme Christine Margogne, conseillère municipale de Brest
- M. Éric Guellec, conseiller municipal de Brest ; excusé ; pouvoir à F Grosjean

- M. Bernard Nicolas, conseiller municipal de Plougastel-Daoulas ; excusé
- M. Laurent Péron, conseiller municipal du Relecq-Kerhuon
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac ; excusé
- Mme Pascale Bégoc, conseillère municipale de Sizun ; excusée
- M. Jean-François Kerbrat, Maire de St Sauveur ; excusé ; pouvoir à P Héraud
- M. Francis Estrabaud, Parc Naturel Régional d'Armorique
- M. Hervé Sévenou, Chambre d'Agriculture
- M. Louis-Pol Lagadec, CCIMBO
- M. Marc Lars, Comité Départemental de Pêches Maritimes ; excusé
- M. Rémi Saliou, FDSEA ; excusé
- M. Hervé Ladurée, Syndicat de la Truite d'Élevage de Bretagne
- M. Stéphane Brelivet, UDSEA
- M. Franck Oppermann, Eau et Rivières de Bretagne ; excusé
- M. Loïc Le Pollès, CLCV
- M. Thierry Larnicol, Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Nord ; excusé
- M. Claude Roussillon, Amis des Moulins du Finistère ; excusé
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne
- M. le Sous-Préfet de Brest
- Mme. Gaëlle Lagadec ; ARS délégation Finistère ; excusée ; pouvoir à AM l'Aour
- M. le directeur, DREAL Bretagne ; excusé ; pouvoir à l'AELB
- M. le Délégué Interrégional, AFB; excusé
- M. le directeur, IFREMER ; excusé
- M. le directeur, Parc Marin d'Iroise

* *
*

Philippe Héraud, maire, souhaite la bienvenue aux membres de la CLE sur la commune de Plouneventer. Cette commune rurale, qui appartient à la Communauté de communes du pays de Landivisiau, se trouve à cheval sur les territoires des SAGE de l'Elorn et du Bas Léon. Située à mi-chemin entre Morlaix et Brest, elle est très bien dotée en services, notamment médicaux, ce qui représente un atout pour l'installation de nouveaux ménages.

Le tissu économique y est principalement composé d'élevages bovins et porcins, mais aussi de 2 entreprises du secteur agricole importantes, Tromelin et Corre.

Francis Grosjean ouvre la séance en saluant l'implication de Jérémy Person, vice-Président démissionnaire de la CLE. Pour des raisons professionnelles, il a souhaité démissionner de son mandat communal et, de fait, de son mandat à la CLE.

• **Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mars 2018**

Francis Grosjean propose aux membres de la CLE d'approuver le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 16 mars 2018.

Louis Fagot indique que, contrairement à ce qui est écrit, il était présent à cette réunion.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Adopté		

La CLE du SAGE de l'Elorn adopte, avec la correction demandée, le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2017.

• Avis sur le projet de remise en état des aqueducs des bassins 8 et 9 de la base navale

Guy Boucheur, de l'ESID de Brest (Etablissement de Service d'Infrastructure de la Défense) présente le dossier à l'aide d'un diaporama joint en annexe de ce compte-rendu.

Il s'agit de la réfection des aqueducs de remplissage et de vidange de deux bassins de radoub situés en rade abri, construits dans les années 50.

Joël Le Gall demande quel sera le suivi des MES (matières en suspension), et quelles seront les directives en cas de rejet excessif.

Patrick Luneau demande si d'autres substances seront analysées.

Guy Boucheur répond que les suivis seront transmis à l'inspecteur de l'environnement et qu'en cas de dépassements, le chantier pourra être arrêté.

Les aqueducs feront l'objet d'un nettoyage permettant l'enlèvement des dépôts de sédiments. Ces déchets seront analysés et orientés vers la filière de stockage de déchets idoine.

Il fait remarquer que les eaux pompées lors des travaux transiteront par un bassin de décantation avant rejet en mer, et que les MES seront surtout constituées de fines inertes, et qu'il y a peu de chance, au regard des débits importants dans ces aqueducs lors du remplissage ou de la vidange des bassins, qu'il y ait des dépôts de sédiments potentiellement chargés en polluants. De plus, le temps d'analyse des micropolluants est tellement long qu'il serait nécessaire de stocker les eaux dans l'attente des résultats, ce qui est incompatible avec la réactivité nécessaire en phase chantier.

Néanmoins, la mesure de MES est un marqueur de qualité important et, s'il y en a, la présence de polluants sera corrélée avec la présence de MES qui seront suivies en continu.

Philippe Masquelier remarque que ce projet prévoit uniquement des travaux de remise en état des radiers, par des techniques classiques, avec bouchage des évacuations vers la mer, pompage et rejet des eaux de ruissellement et d'infiltration dans les aqueducs, pendant les travaux, et rejet des eaux de la zone de travaux après décantation.

Les risques semblent bien évalués et maîtrisés.

Il est proposé aux membres de la CLE d'émettre un avis favorable sur le projet de remise en état des aqueducs des bassins 8 et 9 de la base navale.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Avis favorable		

La CLE du SAGE de l'Elorn émet un avis favorable sur le projet de remise en état des aqueducs des bassins 8 et 9 de la base navale.

• Avis sur la construction d'une nouvelle ligne d'accostage pour les FREMM (frégates multi-missions)

Guy Boucheur, de l'ESID de Brest (Etablissement de Service d'Infrastructure de la Défense) présente le dossier à l'aide d'un diaporama joint en annexe de ce compte-rendu.

Il s'agit de construire et installer en rade abri une nouvelle ligne d'accostage pour les frégates multi-missions (FREMM), comprenant la pose d'un musoir avec dragage préalable de la zone sur laquelle il reposera, et installation d'un ponton flottant à deux étages : l'un pour les véhicules, les personnels, le matériel, l'autre réservé aux fluides (téléphonie, électricité, eau potable, eaux usées, carburants...) avec des réseaux fixes sécurisés. Cette ligne sera identique à celle installée en 2011, qui avait fait l'objet d'un avis favorable de la CLE.

Philippe Masquelier remarque que les travaux de dragage sont prévus en hiver, dans une période où le risque de développement de kystes d'Alexandrium est minimal, s'il y en a dans les sédiments dragués.

Joël Le Gall demande si la qualité des boues draguées sera suivie.

Guy Boucheur répond que, comme en 2011, les sédiments ont été analysés, en amont des dossiers d'autorisation, et le seront également en phase travaux. La composition de ces sédiments détermine les possibilités de réemploi et de stockage.

Pour l'instant, les analyses montrent que ceux-ci pourront être traités dans une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Il y aura des analyses ponctuelles.

Il est prévu que les sédiments soient traités de façon à réutiliser la fraction sableuse en lest du musoir (pour éviter le plus possible des norias de camions de remblais). Ce lest sera confiné par les parois étanches du musoir.

La partie solide résiduelle sera transférée en ISDND ou, le cas échéant, en ISDD (déchets dangereux).

Le pH et les MES des rejets aqueux provenant de la déshydratation des sédiments seront contrôlés par des analyses régulières.

Concernant le TBT, la question est posée de son usage actuel comme antifouling sur les navires militaires (la Défense n'étant pas tenue par la réglementation internationale sur ce point). Au vu des engagements pris par la Marine Nationale dans les années 2000, dans le cadre du Contrat de baie de la rade de Brest, il n'y aurait plus que le Monge, parmi les navires basés à Brest, qui pourrait être revêtu de peinture au TBT. Renseignement pris, Anne Corbé confirme que ce navire n'est plus revêtu de peinture au TBT.

A noter qu'en fonctionnement, le risque de pollution de la rade abri par des rejets de polluants lors d'opérations de vidange ou de remplissage des cuves des navires sera très limité par les aménagements de la ligne d'accostage (réseaux en place, possibilité de confinement de fuites).

Philippe Masquelier rappelle l'avis émis en 2010 par le bureau de la CLE :

« Avis sur le projet de construction de 2 lignes d'accostage pour des frégates multi missions sur le port militaire de Brest

L'accent est mis par les participants à la réunion sur les risques toujours inhérents à la manipulation de vases contaminées lors de leur extraction ou de leur traitement, à savoir le possible relargage de micropolluants (hydrocarbures, métaux lourds, dont le TBT très toxique), au moment du dragage ou après traitement, lors du rejet des eaux traitées.

D'autre part, la qualité globale du projet est soulignée, qui permettra une gestion des fluides (carburants, huiles, eaux usées...), des éventuels incidents, d'écoulements divers bien plus efficace et sécurisée qu'avec les actuelles lignes d'accostage, mais aussi sur les mesures prises pour limiter au maximum les risques liés au chantier.

Le Bureau émet donc un avis favorable au projet, qui s'accompagne d'une recommandation sur l'attention particulière à porter sur la gestion du dragage et des rejets d'eau après traitement des boues draguées, afin de limiter au maximum les rejets de micropolluants dans le milieu marin, et notamment de Tributylétain. »

Il est proposé à la CLE d'émettre le même avis favorable au projet, qui s'accompagne d'une recommandation sur l'attention particulière à porter sur la gestion du dragage et des rejets d'eau après traitement des boues draguées, afin de limiter au maximum les rejets de micropolluants dans le milieu marin, et notamment de Tributylétain.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Avis favorable		

La CLE du SAGE de l'Elorn émet un avis favorable, qui s'accompagne d'une recommandation sur l'attention particulière à porter sur la gestion du dragage et des rejets d'eau après traitement des boues draguées, afin de limiter au maximum les rejets de micropolluants dans le milieu marin, et notamment de Tributylétain, sur le projet de construction d'une nouvelle ligne d'accostage pour les FREMM (frégates multi-missions).

• **Avis sur le prochain programme du COGEPOMI (comité de gestion des poissons migrateurs)**

Gwenola Le Men présente, à l'aide d'un diaporama joint en annexe, la liste des obstacles retenus dans le projet de plan 2018/2023 sur le territoire du SAGE de l'Elorn.

Ces ouvrages, à la suite d'une analyse réalisée par l'AAPPMA de l'Elorn sur son territoire, et de remarques du Syndicat de bassin, ont fait l'objet d'une nouvelle expertise par les services de l'AFB, puis d'une réunion de concertation à Daoulas le 29 mai 2018 (AFB, DDTM, AAPPMA et SBE).

Jean-Yves Kermarrec indique qu'au départ, tous les ouvrages cités étaient prioritaires dans le projet et que, suite à l'intervention de l'AAPPMA, l'AFB est revenue pour vérifier la pertinence de ces propositions.

Il estime que la réunion qui a fait suite à cette expertise a été très constructive et qu'elle a abouti à des propositions raisonnables, permettant de préserver l'argent public en ne conservant que les points réellement critiques dans la liste.

De ces échanges a été élaborée la proposition suivante :

Code ROE	Nom de l'ouvrage	Cours d'eau	Type d'ouvrage	Proposition d'avis CLE	Remarques
ROE4514	Station de jaugeage de Pont Mel	Mignonne	Radier béton + seuil métallique	Maintien	Obstacle à la remontée des anguilles et salmonidés
ROE4517	Moulin de Beuzidou	Mignonne	Seuil en pierres	Retrait	Ouvrage franchissable en moyennes et hautes eaux Aménagement en projet
ROE64409	Seuil Ar vern	Rivière de Guipavas	Déversoir	Maintien	Démantèlement partiel de l'ouvrage en projet
ROE4588	Moulin de Keralliou	Camfrout	Passé à poissons	Maintien	Passé à bassins de facture ancienne sélective
ROE5447	Kerigeant (Minoterie Brannalec)	Elorn	Déversoir + passes à poissons + vannage	Maintien	Déversoir infranchissable Franchissabilité du vannage correcte pour les saumons, difficile pour les aloses, lamproies et truites et très difficile pour les anguilles

ROE5448	Minoterie de la Roche blanche	Elorn	Déversoir en pierres de taille	Retrait	Ouvrage franchissable par toutes les espèces (Hauteur de chute : 0,3 m)
ROE5451	Moulin à papier (La Fonderie)	Elorn	Déversoir avec goulotte de franchissement	Maintien	Seuil infranchissable Goulotte moyennement franchissable par les saumons, difficilement franchissable par les autres espèces
ROE4654	Moulin Neuf (Canardic)	Elorn	2 seuils en pierres	Retrait	Seuils franchissables
ROE4643	Moulin Job - Pont Penvidic	Elorn	Déversoir en pierres + béton	Maintien	Passé à poissons pas fonctionnelle Ouvrage franchissable lorsque les vannages sont ouverts et par l'ancien bief
ROE4641	Milin Creiz	Elorn	Seuil en pierres + ancien vannage	Retrait	Franchissable par la plus part des espèces
ROE4640	Pont ar zall (pisciculture)	Elorn	Déversoir + passes à poissons + rejet de la pisciculture	Rajout	Déversoir et passe à bassins sélectifs pour la montaison et la dévalaison Rejet plus attractif que la rivière en basses eaux

Concernant la partie 1.4 du plan, relative au repeuplement en saumon de l'Elorn, qui est réalisé depuis la fin des années 80 par la pisciculture gérée par l'AAPPMA, et sa probable remise en question, Jean-Yves Kermarrec estime que la question nécessite une expertise pointue, notamment pour savoir si les saumons élevés (issus de géniteurs sauvages prélevés dans l'Elorn) posent des problèmes aux populations strictement sauvages.

Benoit Huot indique que la franchissabilité des ouvrages était autrefois facilitée par des rives basses autour des déversoirs. Avec le temps, ces berges se sont embroussaillées, comblées et leur niveau s'est élevé, ce qui a engendré une moindre perméabilité des sites.

Il est proposé aux membres de la CLE de valider la liste des ouvrages à prioriser dans le plan de gestion des poissons migrateurs proposée à l'issue de la réunion du 29 mai 2018, et de valider le reste des préconisations du plan, notamment celles relatives à l'encadrement des repeuplements.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Validation de la liste proposée		

La CLE du SAGE de l'Elorn valide la liste des ouvrages à prioriser dans le plan de gestion des poissons migrateurs proposée à l'issue de la réunion du 29 mai 2018, et valide le reste des préconisations du plan, notamment celles relatives à l'encadrement des repeuplements.

- **Présentation de l'Etude AAPPMA : « Le lac du Drennec, quel avenir pour la truite fario ? »**

Jean-Yves Kermarrec présente, à l'aide d'un diaporama joint en annexe de ce compte-rendu, l'étude réalisée par l'AAPPMA de l'Elorn, concernant la chute de la population de truites farios dans le lac du Drennec et ses cours d'eau amont depuis l'année 2006.

Il présente un état des lieux des connaissances, les différentes hypothèses relatives à cette chute de population, ainsi que les pistes à explorer pour favoriser le repeuplement naturel du lac.

Philippe Dolivet présente son activité de guide de pêche sur l'Elorn et le lac, et montre que cette activité attire une population assez nombreuse d'amateurs en provenance d'autres régions de France, mais aussi d'autres pays européens. Cette population peut représenter un intéressant apport financier pour les gîtes, chambres d'hôtes, hôtels et restaurants du secteur, souvent en dehors des périodes de pointe de fréquentation.

Il pense qu'il serait intéressant de développer des produits pêche en collaboration avec les collectivités locales. Par contre, ces développements sont liés à la qualité du produit pêche : la disparition des truites farios du lac aurait des conséquences néfastes sur celui-ci.

Francis Grosjean souligne la qualité de l'étude et de la présentation, et demande que l'on puisse travailler sur les pistes évoquées.

- **Avis sur la motion adoptée par le comité de bassin le 26 avril 2018**

Le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration de l'agence de l'eau élaborent actuellement le 11e programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau.

Il fixera les règles d'intervention pour les six prochaines années et doit être adopté en octobre 2018.

La loi de finances pour 2018 a introduit des changements conséquents par rapport au 10e programme d'intervention.

Dans ce cadre nouveau, les recettes des agences de l'eau vont diminuer et les agences de l'eau vont se substituer à l'État pour prendre en charge certaines de ses dépenses.

Dans le même temps, les missions des agences de l'eau sont élargies.

Disposer de ressources en eau, en quantité comme en qualité, conditionne le développement futur de nos territoires.

Or une baisse du budget de 25% ne nous permettra pas de répondre correctement aux besoins.

Ces décisions ont un impact budgétaire considérable.

Le montant des aides de l'agence de l'eau devrait diminuer d'environ 25 % par rapport au 10e programme, soit une perte d'environ 100 millions d'euros par an dès 2019 pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

Dans ce contexte, le comité de bassin réuni le 26 avril a adopté la motion jointe au présent compte-rendu. Il exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

Les CLE sont invitées à délibérer pour marquer leur adhésion à cette motion, et à adresser ensuite copie de leur délibération au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et au président du Comité de bassin.

Patrick Luneau remarque que le budget 2019 sera équivalent au budget 2013 (mais avec des missions élargies).

Jean-Pierre Le Gall rétorque que cette brutale chute du budget des Agences, et la récupération d'une partie du financement par l'Etat, met à mal le principe de « l'eau qui paye l'eau ». Une nouvelle fois, l'Etat se défait de ses responsabilités sur les acteurs locaux.

Francis Grosjean propose aux membres de la CLE d'approuver et de soutenir la motion adoptée par le Comité de bassin Loire-Bretagne le 26 avril 2018.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	15	4 (services de l'Etat)	-
Résultat	Approbation et soutien de la motion		

La CLE du SAGE de l'Elorn approuve et de soutient la motion adoptée par le Comité de bassin Loire-Bretagne le 26 avril 2018.

• [Retour sur la commission Inter-SAGE Aulne-Elorn du 18/05/2018](#)

Francis Grosjean et Philippe Masquelier reviennent sur la commission InterSAGE qui s'est tenue le 18 mai dernier en mairie du Faou.

La réunion a débuté par la présentation des éléments de contexte local et régional par Georges Lostanlen (Président de la CLE du SAGE de l'Aulne) et Francis Grosjean (SOCLE, politique régionale, financements de l'Agence de l'eau).

Une présentation des deux SAGE a été ensuite développée par Xavier Bade (animateur du SAGE de l'Aulne) et Philippe Masquelier, pour informer chaque CLE des enjeux et objectifs de chaque SAGE, complétée par un point sur la qualité des cours d'eau de chaque territoire.

Dans une troisième partie, Philippe Masquelier a présenté un focus sur les problématiques de la rade de Brest, que ce soit en termes de contamination microbiologique des eaux, de phytoplanctons toxiques, de chute d'effectifs de certaines espèces commerciales (pétoncle noir, huîtres plates) mais aussi de contamination des moules en plomb en fond de rade (interdiction récente de pêche est de commercialisation des moules suite à un constat de dépassement du seuil d'alerte).

Les activités économiques de pêche et élevage marin en rade sont de plus en plus menacées par ces problématiques aux origines diverses, parfois mal connues, qu'il convient de cerner au mieux. Il est important d'impliquer tous les acteurs locaux dans la recherche de solutions.

Les organismes de recherche locaux et les services de l'Etat sont mobilisés pour suivre et comprendre ces phénomènes.

En fin de réunion, il a été décidé d'étendre la commission InterSAGE à d'autres acteurs locaux (économie, tourisme, loisirs, recherche...), afin d'appréhender plus globalement ce territoire littoral et marin, pour favoriser la compréhension de chacun des enjeux de la rade et faciliter la mise en œuvre d'actions.

La préservation de la qualité des eaux et de la biodiversité littorales et marines est un principe de base sans lequel toute tentative de valorisation économique ou touristique de la rade de Brest serait vouée à l'échec.

• [Informations diverses- Agenda](#)

- Opération CD 29 : « A la découverte des milieux aquatiques » tout le mois de juin
Plusieurs animations sur l'Elorn :
 - fête de la nature le 27/05 au Drennec
 - Refuge Grenouille et rando (Guipavas) le 03/06
 - Découverte d'une prairie humide le 10/06 à Hanvec
 - Mission fontaine à Dirinon le 15/06
 - Transhumance le 16 juin à 11h à Sizun

- Chantier rivière de l'AAPPMA de l'Elorn le 23/05 matin
- Expo photo à la Maison de la rivière (Sizun) tout le mois de Juin
- Opération « jardiner c'est naturel ! » à Kerliver le 10/06
- Crémaillère au Domaine de Menez Meur (PNRA – Hanvec) - du 14 au 17 juin 2018
- Réunion annuelle CAMA le 19/06
- COPIL Natura 2000 : 28/06
- Réunion AAPPMB : le 12/07
- Tour de France – Elorn : le 12/07

L'ordre du jour étant épuisé, Francis Grosjean remercie les participants et leur souhaite un bon été.

Prochaine réunion de la CLE : le 28 septembre 2018 à 14h30

* * *
*

Coordonnées de l'animateur du SAGE

Philippe MASQUELIER
Syndicat de Bassin de l'Elorn
Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS
Tel : 06 77 69 41 57
Courriel : philippe.masquelier@bassin-elorn.fr
Internet : <http://www.bassin-elorn.fr>